

# Le Gouvernement annonce 1000 € d'augmentation de MaPrimeRénov à partir du 15 avril pour tout changement de système de chauffage qui permet de sortir du fioul ou du gaz

Le Jeudi 17 mars 2022

Dans le cadre de sa politique de réduction de la dépendance aux énergies fossiles et du plan de Résilience annoncé par le Premier ministre mercredi 16 mars, le Gouvernement a décidé d'augmenter de 1000 € MaPrimeRénov pour tout changement de système de chauffage vers un système renouvelable, qui permette de remplacer une chaudière au gaz ou au fioul. Cette augmentation prend effet pour tous les dossiers de demande d'aide déposé à compter du 15 avril et jusqu'au 31 décembre 2022. Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2023, les forfaits MaPrimeRénov pour l'installation de nouvelles chaudières au gaz seront arrêtés.

L'augmentation de 1000 € à partir du 15 avril prochain et jusqu'à la fin de l'année 2022, de l'aide MaPrimeRénov' sera accordée pour l'installation d'un système de chauffage renouvelable, qui permet de sortir du gaz ou du fioul, comme les pompes à chaleur (y compris hybrides) ou les chaudières biomasse. Cela concerne tous les ménages déjà éligibles aux aides MaPrimeRénov' pour ce type d'opération. C'est une mesure d'accélération juste, simple, efficace et cohérente avec notre action en faveur d'une moindre dépendance aux énergies fossiles.

Ainsi, il sera encore plus avantageux pour les ménages les plus modestes de choisir une pompe à chaleur ou une chaudière biomasse et de se passer du gaz : ils pourront obtenir jusqu'à 9000 euros d'aides (MaPrimeRénov et Certificats d'économies d'énergie) contre 8000 euros auparavant.

Avec des pompes à chaleur à 12 000 euros, cela conduit à un reste à charge de 3000 euros, équivalent à celui pour l'installation d'une chaudière gaz, tout en bénéficiant d'économies sur la facture énergétique.

Dans un second temps, les demandes d'aides MaPrimeRenov' pour l'installation d'une chaudière au gaz ne pourront plus être déposées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, un délai qui permet aux ménages et aux entreprises de s'adapter.